

—  
**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 28 octobre 2013**

CP 13/10-29

*L'an deux mille treize, le 28 octobre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;*

*Absent excusé : M. Descazeaux.*

**RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT SEGPA ET  
CHAUFFERIE DU COLLÈGE FRANÇOIS MITTERRAND  
A MOISSAC**

—  
**DÉVOLUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX**  
—

**I – RAPPEL DU CONTEXTE**

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée départementale, en sa séance du 14 novembre 2002 a approuvé le programme de travaux relatif à la restructuration du bâtiment SEGPA et chaufferie du collège François Mitterrand à Moissac.

Par délibération de l'Assemblée départementale en date du 23 février 2010, une autorisation de programme de 420 000 € a été approuvée pour la réalisation de cette opération.

**II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION**

La présente délibération a pour objet d'autoriser la signature des marchés de travaux relatifs à la restructuration du bâtiment Segpa et chaufferie au collège François Mitterrand à Moissac dont la réalisation a été confiée à la Semateg par contrat de mandat en date du 11 mars 2011.

### **III – RAPPEL DE LA PROCÉDURE**

La procédure retenue par le maître d'ouvrage est la procédure adaptée en lots séparés, en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 2 mai 2013 pour une remise des offres à la Sémateg avant le 29 mai 2013 à 12 heures.

La publication a été réalisée sur le BOAMP, la Dépêche du Midi, la plateforme achatpublic.com et sur le site de la Semateg.

A l'issue de l'ouverture des plis, toutes les entreprises ont été jugées recevables au regard des critères de sélection des candidatures.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée sur la base des critères pondérés suivants :

- le prix : 60 %,
- la valeur technique des offres : 40 %.

### **IV – PRÉSENTATION DES MARCHÉS**

Dans le cadre de l'exécution du programme de travaux relatif à la réalisation de cette opération, la Commission d'Appel d'Offres, saisie pour avis et réunie le 23 septembre 2013, a attribué les marchés de travaux selon les conditions fixées.



En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de l'Assemblée départementale réunie de 14 novembre 2002 approuvant le programme de travaux relatif à la restructuration du bâtiment SEGPA et chaufferie du collège François Mitterrand à Moissac,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 23 septembre 2013,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Dit que l'exécution des travaux sera confiée aux entreprises suivantes retenues par la Commission d'Appel d'Offres selon les conditions ci-après définies :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Options H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Gros-oeuvre	ETC	27 669,00 €	/	27 669,00 €
2	Menuiserie aluminium serrurerie	BSA	10 323,00 €	/	10 323,00 €
3	Menuiserie bois	BANZO	9 965,25 €	/	9 965,25 €
4	Plâtrerie cloisons isolation	MMP	50 892,00 €	/	50 892,00 €
5	Electricité et courants faibles	FAUCHE	46 900,00 €	/	46 900,00 €
6	Plomberie – sanitaire – chauffage –VMC	JARLAN	38 850,00 €	/	38 850,00 €
7	Sols durs carrelage faïence	MONTAUBAN CARRELAGE	23 688,74 €	/	23 688,74 €
8	Revêtements sols souples	SOL FRANÇAIS	56 368,58 €	/	56 368,58 €
9	Peintures	VEDEILHE	22 673,60 €	/	22 673,60 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>287 330,17 €</b>		<b>287 330,17 €</b>

Ainsi, le montant des marchés s'élève à 287 330,17 € H.T., soit 343 646,88 € T.T.C.

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les marchés correspondants et autorise à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,